

Modeste diminution des quotas de pêche européens pour 2015

Le conseil des ministres européens chargés des dossiers de la pêche, réuni à Bruxelles lundi 15 et mercredi 16 décembre, a décidé de ne pas baisser fortement les quotas de capture pour l'année 2015, donnant ainsi des gages aux professionnels. Pourtant, plus de 40 % des stocks de poissons sont surexploités.

Il n'y a là rien que de très habituel. La dernière rencontre de l'année est traditionnellement consacrée à d'intenses tractations où chaque ministre tâche d'obtenir les quantités maximales à pêcher parmi les espèces et dans les zones qui intéressent ses professionnels.

Mais le dernier conseil devait marquer le début d'une ère nouvelle : celle de la toute récente politique commune de la pêche (PCP), débattue pendant près de cinq ans avant son adoption en 2013 et censée s'appliquer à partir de 2014.

Toute la philosophie de ce cadre légal est sous-tendue par une idée : mettre fin à la surpêche, laisser aux stocks de poissons le temps de se reconstituer.

Plus précisément, la PCP stipule que, pour chacune des principales espèces consommées, le rendement maximal durable – le niveau au-delà duquel le renouvellement des stocks devient impossible – devra être atteint dès 2015 ou au plus tard d'ici à 2020, sinon la filière risque d'en souffrir de manière irrémédiable.

Apparemment les ministres se sont engagés dans cette brèche pour étaler dans le temps les fortes diminutions. Les quotas qu'ils ont fixés dépassent très souvent les propositions de la Commission, qui excèdent elles-mêmes les préconisations des scientifiques.

Ainsi chaque gouvernement peut se vanter auprès de ses pêcheurs d'avoir eu gain de cause en leur faveur.

Par exemple, alors que la Commission préconisait de réduire de 64 % les prélèvements de cabillaud dans l'Atlantique, la baisse ne sera finalement que de 26 %.

En mer d'Irlande, le quota d'aiglefin reste inchangé au lieu de diminuer de 20 %, comme demandé, idem pour le lieu jaune, tandis que plusieurs stocks de raie ainsi que le merlan de mer d'Ecosse seront réduits de 10 % au lieu de 20 %.

Des ONG partiellement entendues

Enfin, les 2 660 tonnes de sole capturées en Manche – pour laquelle les pêcheurs normands ont mené une opération de protestation en début de semaine – ne connaîtront pas une baisse de 60 %, mais de 28 %.

Pour obtenir ce résultat, Alain Vidalies, secrétaire d'Etat chargé de la mer et de la pêche, a dû détailler les « *mesures de restauration de ce stock mises en œuvre par les professionnels dès 2015* », rapporte son équipe.

Changement de maille de filet, contrôles renforcés : les professionnels vont devoir adopter une série de nouvelles mesures techniques.

Les ONG d'Europe (plus de 130) qui avaient écrit aux ministres concernés fin novembre ont donc été partiellement entendues, elles qui demandaient précisément de « *refuser la "facilité" qui consisterait à reporter les efforts à plus tard* », sous peine d'accentuer la « *dégradation de la ressource et par là même la fragilisation des communautés de pêcheurs qui en dépendent* ».

Quant au commissaire chargé de la mer, Karmenu Vella, il s'est réjoui sans restriction que la PCP ait franchi avec succès « *son véritable premier test avec le soutien unanime de tous les Etats membres* ».

Source : [http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/12/17/modeste-diminution-des-quotas-de-peche-europeens_4541838_3244.html#QWF5loq1mpgEtgps.99\(17/12/2014\)](http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/12/17/modeste-diminution-des-quotas-de-peche-europeens_4541838_3244.html#QWF5loq1mpgEtgps.99(17/12/2014))